

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2023**

Selon la feuille de présence, l'Assemblée se compose de 203 adhérents, pour un quorum de 102. Le quorum étant atteint avec 139 présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme Véronique MARTINOLI, du Cabinet Mel Audit Expertise, expert-comptable, et M. BROUSSE, qui représente le cabinet COFIF AUDIT, commissaire aux comptes en l'absence de M. DESCHAMPS, sont présents.

Jean-Michel REITER sollicite deux volontaires pour les fonctions de scrutateur : Mme GENET et Mme LARONAH, présentes dans la salle et leur donne tout pouvoir pour vérifier le bon déroulement de l'Assemblée Générale.

Le président, Jean-Michel REITER, ouvre la séance, accompagné de Agnès AVIGDOR, présidente adjointe, Jacques LELUBRE, secrétaire, et Gérard BRISOU, trésorier.

Jean-Michel REITER informe l'assemblée qu'une présentation des actualités et actions menées par Avenir Apei depuis janvier 2023 sera réalisée avant la présentation du rapport moral 2021.

**1. Approbation du compte-rendu de l'AGO du 18 juin 2022 - Vote**

**1<sup>ère</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2022.

**2. Présentation du rapport moral 2022 - Vote**

Jean-Michel REITER donne lecture du rapport moral 2022, intégré au rapport d'activité 2022. Il revient notamment sur les événements marquants de 2022, qui sont présentés dans une vidéo diffusée à l'Assemblée.

Chaque pilote des commissions présente les travaux effectués au cours de l'année passée. Sont intervenus :

- Agnès AVIGDOR, présidente adjointe – déléguée à l'action familiale, pour l'action familiale et le Conseil d'Acteurs de Parcours ;
- Danielle COUSEIN-HIEBEL, déléguée à la santé, pour le COPIL santé ;
- Yves LEPAGE, administrateur, pour la commission stratégie ;
- Marie-France DUCRET, administratrice, pour la commission bénévolat et la commission développement durable ;
- Gérard BRISOU, trésorier, pour la commission finances ;
- Jean-Michel REITER, président, pour la commission communication ;
- Yves GUERIN, trésorier adjoint et Hervé CASSABOIS, administrateur, pour le groupe de travail adhérents.

**2<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2022 de l'association.

### 3. Présentation du rapport financier 2022 de l'association gestionnaire - Vote

Le rapport financier 2022 de l'association est intégré au rapport d'activité 2022. Gérard BRISOU présente et commente quelques chiffres importants.

#### Bilan de l'association gestionnaire :

Total des produits au 31/12/2022 : 693 124 €€

Total des charges au 31/12/2022 : 590 259 €

#### Compte de résultat :

Résultat excédentaire au 31/12/2022 : 102 865 €

#### 3<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport financier 2022 de l'association gestionnaire.

### 4. Présentation du rapport et des états financiers 2022 compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée) - Vote

#### a. Rapport et états financiers compilés

Véronique MARTINOLI présente et commente les états financiers compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée).

#### b. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Stéphane BROUSSE représente le cabinet COFIF AUDIT donne lecture du rapport du commissaire aux comptes certifiant que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

#### c. Proposition d'approbation des états financiers des comptes compilés 2022

Jean-Michel REITER soumet les états financiers 2022 compilés, tels que présentés, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### 4<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

Le résultat comptable 2022 se décompose comme suit :

• Déficit des établissements sous contrôle des tiers financeurs (dont Siège social) :	- 776 894,91 €
• Excédent propre à l'association gestionnaire :	447 642,17 €
• Résultat déficitaire :	- 329 252,74 €

Pour les établissements sous contrôle des tiers financeurs, le résultat administratif se décompose comme suit :

• Excédent des établissements sous financement ARS :	92 290,27 €
• Déficit des établissements sous financement Conseil Départemental :	- 653 660,85 €
• Excédent du siège administratif (relevant du processus frais de siège) :	5 907,41 €

## 5. Proposition d'affectation des résultats de l'association et des activités économiques - Vote

L'Assemblée Générale approuve les affectations des résultats 2022 selon les modalités suivantes :

- L'excédent des résultats comptables propres à l'association soit **447 642,17 €** (344 776,72 € pour les ESAT économique et l'Entreprise adaptée et 102 865,45 € pour l'association gestionnaire) est affecté pour /
  - **68 855,26 €** au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement des travaux de l'atelier blanchisserie de l'ESAT la Roseraie ;
  - **20 000€** au compte au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement des travaux du Préau ;
  - **119 367,80€** au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement du projet de déménagement de l'ESAT les Néfliers et les travaux de l'ESAT les Courlis ;
  - **136 553,66€** au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » dont 40 000€ pour le financement des travaux de l'aménagement de l'accueil et 20 000€ pour le financement des travaux du Préau ;
  - Et **102 865,45€** en report à nouveau créancier.
- Le résultat administratif excédentaire consolidé des établissements relevant de la tarification de l'ARS (hors siège) soit **92 290,27 €** est affecté à raison de :
  - **46 145,27€** au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement du projet de déménagement de l'ESAT les Néfliers ;
  - **46 145€** au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement de travaux de rénovation de la MAS la Roseraie.
- Le résultat administratif déficitaire consolidé des établissements relevant de la tarification du Conseil Départemental (hors Siège) soit - **653 660,85€** est affecté comme suit :
  - Pour les établissements déficitaires, en report à nouveau débiteur ;
  - Pour les établissements excédentaires, en réserve de compensation des déficits pour apurer le déficit du foyer de vie les Mésanges (92 175,33€).

### 5<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2022 de l'association.

## 6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées - Vote

Stéphane BROUSSE, représentant le cabinet COFIF AUDIT, donne lecture du rapport spécial, qui stipule qu'aucune convention règlementée au sens de l'article L. 612-5 du Code de Commerce n'a été portée à la connaissance du commissaire aux comptes.

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Stéphane BROUSSE signale avoir été informé de l'exécution des conventions visées par l'article L. 313-25 du même, relatives à la rémunération, dans le respect de la CCN 1966, de l'ensemble des directeurs et cadres dirigeants salariés de l'association.

Le montant total de ces rémunérations brutes, qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée en tant que convention règlementée, s'élève à **1 367 639 €** pour l'année 2022.

### 6<sup>ème</sup> résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve ces conventions.

## 7. Quitus de gestion au conseil d'administration - Vote

### 7<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les opérations traduites par ces comptes et ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

## 8. Présentation du rapport d'orientation 2023/2024 de l'association - Vote

Jean-Michel REITER propose à l'Assemblée de valider l'ensemble des orientations stratégiques du projet associatif 2022-2027 au titre du rapport d'orientation 2022/2023.

### 8<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport d'orientation 2023/2024 de l'association.

## 9. Résolution permettant la mise en œuvre du rapport d'orientation - Vote

L'Assemblée ayant approuvé le rapport d'orientation 2023/2024, Jean-Michel REITER soumet à son approbation la résolution permettant sa mise en œuvre :

### 9<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, donne pouvoir au conseil d'administration pour prendre toute initiative en vue de la réalisation des projets du rapport d'orientation et du projet associatif, en y apportant les aménagements que l'urgence et les contraintes rencontrées rendraient nécessaires.

L'Assemblée Générale, en particulier, donne tout pouvoir au conseil d'administration pour acquérir ou vendre tout bien et signer tout contrat de location, de construction ou autre, retenir tout financement, contracter tout emprunt nécessaire à la réalisation dans les meilleurs délais des projets faisant l'objet du rapport d'orientation.

## 10. Montant des cotisations pour l'année 2024 - Vote

Sur proposition du conseil d'administration, Jean-Michel REITER propose, pour 2024, le maintien :

- du montant de la cotisation à 80 € ;
- d'une cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- d'une cotisation à 300 € pour les personnes morales.

### 10<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve pour l'année 2024 le maintien :

- du montant de la cotisation à 80 € ;
- du montant de la cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- du montant de la cotisation à 300 € pour les personnes morales.

## 11. Présentation du budget prévisionnel 2023 de l'association gestionnaire - Vote

Le budget prévisionnel 2023 de l'association, intégré au rapport d'activité 2022, était joint à la convocation.

Gérard BRISOU présente et commente quelques chiffres importants.

Le montant prévisionnel des recettes s'élève à 403 785 €. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 402 765 €.

### 11<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2023 de l'association gestionnaire.

## 12. Mandat du commissaire aux comptes - Vote

### 12<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, confie le mandat de commissaire aux comptes titulaire au cabinet COFIF Audit, représenté par M. Stéphane BROUSSE, sis 7 rue Michel Chasles 75012 PARIS, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant à M. Pascal JAN, commissaire aux comptes, domicilié 150, rue Championnet 75018 PARIS, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2028.

## 13. Renouvellement du conseil d'administration - Vote

11 administrateurs sont sortants en 2023 :

- Alexandrine BOCQUET
- Gérard BRISOU
- Hervé CASSABOIS
- Agnès CONESA-ROUAT
- Aurélien DEVRED
- Marie-France DUCRET
- Claude GARREAU
- Yves GUERIN
- Jean-Marc HUGUET
- Jacques LELUBRE
- Jean-Michel REITER

Sont ce jour soumis à l'approbation de l'Assemblée :

- La candidature, nouvelle, de M. Nicolas FOURNIER, présent, qui se présente à l'assemblée ;
- La réélection des 11 administrateurs sortants à l'AG de ce jour mentionnés ci-dessus, et se portant candidats au renouvellement.

Il y a donc 12 candidats pour 12 postes maximum à pourvoir.

Le nombre de postes à pourvoir étant égal au nombre de candidats, l'Assemblée Générale a voté pour un vote à main levée et les 12 administrateurs suivants sont élus, à l'unanimité :

- Alexandrine BOCQUET
- Gérard BRISOU
- Hervé CASSABOIS
- Agnès CONESA-ROUAT
- Aurélien DEVRED
- Marie-France DUCRET
- Nicolas FOURNIER
- Claude GARREAU
- Yves GUERIN
- Jean-Marc HUGUET
- Jacques LELUBRE
- Jean-Michel REITER

Après ce vote, tous les postes d'administrateurs sont pourvus.

Le Conseil d'Administration compte ainsi 24 membres pour l'exercice 2023-2024.

Jean-Michel REITER remercie l'ensemble des adhérents présents, le conseil d'administration, les professionnels dont le service communication qui a réalisé les vidéos diffusées, ainsi que les bénévoles.

Il félicite les 11 administrateurs réélus au conseil d'administration et félicite chaleureusement le nouvel administrateur élu.

Jean-Michel REITER fait savoir à l'Assemblée qu'il a l'honneur de présenter sa candidature au Conseil d'administration et au poste de Président pour les 3 années à venir, conformément aux statuts. Il indique vouloir mettre en œuvre le nouveau projet associatif dans la continuité des actions mises en œuvre dans les années antérieures.

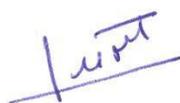
Pour clore cette Assemblée, Jean-Michel REITER tient à mettre à l'honneur Françoise LEBORGNE, administratrice et militante depuis plus de 45 ans, qui a souhaité ne pas renouveler son mandat.

Il lui remet un trophée comme souvenir de son engagement. L'assemblée l'applaudit pour remerciements.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.*

\*\*\*\*\*



Jean-Michel REITER  
Président



Gérard BRISOU  
Trésorier